

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN890

présenté par  
M. Jacques, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 35, à la seizième ligne de la cinquième colonne, substituer au chiffre :

« 8 »

le nombre :

« 10 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à modifier le tableau capacitaire du rapport annexé en adéquation avec le contenu physique du besoin financé et proposé dans le projet de loi.

Rectifiant une erreur matérielle, tout en respectant les montants financiers globaux prévus dans le projet de loi, il précise que deux systèmes de drones aériens marine supplémentaires pourront être livrés avant 2030, portant le jalon de 8 à 10 systèmes.